



# Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 1, 26 février 2021

### LES PESTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LES CULTURES ORNEMENTALES DE SERRE

Les tableaux présentés dans ce bulletin d'information regroupent les pesticides homologués dans les cultures ornementales en serre. Le **tableau 1** présente les fongicides et le **tableau 2** présente les insecticides, les acaricides et les molluscicides. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis rencontrés en serre contrôlés par ces produits.

#### Nouveautés

Les pesticides suivants ont été homologués pour les cultures ornementales en serre, ou ont vu leur étiquette modifiée au cours des derniers mois :

#### Fongicides – usages ajoutés aux étiquettes

- **ASPARELLO T34 BIOCONTROL** (*Trichoderma asperellum* souche T34) : Nouvelle utilisation permise, contre *Pythium*.
- **TRIANUM P** (*Trichoderma harzianum* Rifai T-22) : Nouvelle utilisation permise, contre *Rhizoctonia*.

#### Insecticides – nouvelles homologations

- **ACELEPRYN G** (chlorantraniliprole) : Contre les larves du scarabée japonais.
- **BIOCERES EC** (*Beauveria bassiana* souche ANT-03) : Nouvelle formulation de BIOCERES, contre les aleurodes, pucerons et thrips.
- **DYNO-MITE SC** (pyridabène) : Nouvelle formulation de DYNO-MITE, contre les aleurodes et tétranyques.
- **FERENCE** (cyantraniliprole) : Contre les thrips, cochenilles, aleurodes et pucerons.
- **RIMON 10 EC** (novaluron) : Contre les aleurodes sur les plantes ornementales mentionnées sur l'étiquette.

#### Insecticides - changement important

- **INTERCEPT 60 WP** : Utiliser seulement sur herbes ornementales, fleurs coupées ou plantes en pots pour usage intérieur.

## Comment consulter ces tableaux ?

Le [tableau 1](#) et le [tableau 2](#) présentent les fongicides et les insecticides homologués dans les cultures ornementales en serre. Chaque ligne permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

### Cultures

- Certaines étiquettes listent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les champignons et les bactéries contre lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des agents pathogènes.

### Santé et environnement

Pour chacun des produits, les [indices de risque pour la santé et l'environnement](#) (IRS et IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en serre. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

### Notes

*Des chiffres (exposants) ont été placés à divers endroits où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.*

### Biopesticides



Les biopesticides sont identifiés par une case verte sous la rubrique du groupe de résistance. Ces produits de phytoprotection répondent à la définition suivante, employée par [SAGe pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au [Canada](#), on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémi-chimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

**Attention** : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

## SAGe pesticides

SAGe pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAGe pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

### CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAGe pesticides](#).

## Mises en garde

La rotation entre produits de groupes de résistance différents est fortement recommandée pour retarder d'éventuels problèmes de résistance. Avant d'utiliser un pesticide, vous devez consulter l'étiquette du produit. Selon la loi, vous ne devez employer que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer **en champ** à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification et une prescription signées par un agronome. L'application d'un de ces pesticides **en serre** n'est pas visée par la justification et la prescription agronomiques. Cependant, les producteurs en serre doivent posséder le certificat adéquat (E3 et C10). Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

## Pour plus d'information

- Le [bulletin d'information N° 5](#) du 16 mars 2017, du RAP Cultures maraîchères en serre, présente la compatibilité des pesticides avec la lutte biologique.
- Vidéo sur l'équipement de protection individuelle : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). 2019. Agricarrière Formation.
- Le site Web [IRIIS phytoprotection](#) propose une banque de photos d'ennemis des cultures.
- Le site Web [SAGÉ pesticides](#) permet de choisir les pesticides en fonction de leur risque pour la santé et l'environnement.

*Ce bulletin d'information a été mis à jour par Marie-Édith Tousignant, agr. et Jocelyne Lessard, agr. (IQDHO) avec la collaboration de Serge Gagnon, agr. (Plant Products) et de Claude Dubois, agr. (AEF Global) et révisé par Louise Thériault, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Cultures ornementales en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*

















